

PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE



**AGRÈMENT D'ORGANISME EXERÇANT DES ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION, D'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE OU DE
CONSEIL A L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

Référence :

- Vu les articles L.254-1, L.254-2, et R.254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Vu la délégation de signature du préfet Alsace au Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Alsace en date du 6 septembre 2013

L'organisme SARL CHANT DU COQ

domicilié : 38 Rue de la Pépinière
67160 WISSEMBOURG

dirigeant : Monsieur JACQUEMIN Eric

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : AL10969**
pour effectuer son activité :

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels.

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

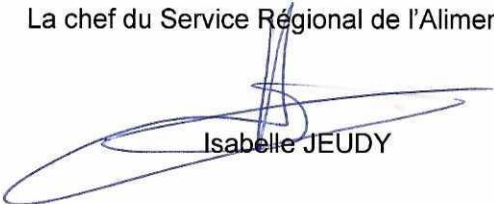
MR BRICOLAGE	38 Rue de la Pépinière	67160 WISSEMBOURG
--------------	------------------------	-------------------

Fait à STRASBOURG, le **04 MAI 2015**

Pour le Préfet de la région Alsace, et par délégation,

Pour le Directeur Régional de l'Alimentation,
de l'Agriculture, et de la Forêt d'Alsace, et par délégation

La chef du Service Régional de l'Alimentation



Isabelle JEUDY